

Crépol : hommage à Thomas et Nicolas interdits ! Les racailles font la loi

écrit par Blanche Deneuve | 28 novembre 2024



Un rassemblement à Romans-sur-Isère, dans le sud-est de la France, lors d'une « Marche Blanche » pour rendre hommage à Thomas, adolescent décédé le 19 novembre 2023 à Crépol après avoir été blessé au couteau lors d'un bal de village. Le 22 novembre 2023. (Photo d'illustration) - OLIVIER CHASSIGNOLE / AFP



Un rassemblement à Romans-sur-Isère, dans le sud-est de la France, lors d'une « Marche Blanche » pour rendre hommage à Thomas, adolescent décédé le 19 novembre 2023 à Crépol après avoir été blessé au couteau lors d'un bal de village. Le 22 novembre 2023. (Photo d'illustration) - OLIVIER CHASSIGNOLE / AFP

Des rassemblements en hommage au jeune Thomas tué à Crépol interdits dans quatre communes de la Drôme

Par [Robin Lefebvre](#)

26 novembre 2024 18:15 Mis à jour: 26 novembre 2024 18:15

Ce lundi 25 novembre, la préfecture de la Drôme a décidé d'interdire plusieurs rassemblements en hommage à Thomas prévus le week-end prochain dans la région, craignant des débordements.

Des rassemblements pour rendre hommage à Thomas prévus le 30 novembre dans les communes de Romans-sur-Isère, de Bourg-de-Péage, de [Crépol](#) et de Valence, ont été interdits par la préfecture de la Drôme ce lundi 25 novembre. Cette dernière a justifié sa décision par la crainte de « troubles à l'ordre public », relaie [Le Figaro](#). Aucune manifestation organisée de 8h samedi à 20h dimanche dans ces quatre villes ne sera autorisée.

Un groupuscule d'ultradroite baptisé « Justice pour les

nôtres » avait appelé à se réunir le 19 novembre à Romans-sur-Isère, soit un an jour pour jour après le meurtre de Thomas, à Crépol, en marge d'un bal de village. L'organisation avait repoussé son appel au 30 novembre prochain suite à des protestations émanant du cercle proche du jeune homme.

Depuis des jours dans le secteur de Romans-sur-Isère, des militants du groupe distribuaient des tracts pour appeler à se réunir en mémoire de Thomas et de Nicolas Dumas, un jeune homme tué début novembre, également joueur du même club de rugby que Thomas. Pour éviter « des troubles importants et des affrontements idéologiques », la préfecture a donc décidé d'interdire les rassemblements.

« Une voix citoyenne légitime qu'on tente de faire taire »

Une décision qui a fortement déplu à « Justice pour les nôtres », qui a déposé un référé liberté pour contester cet arrêté et obtenir la levée de cette interdiction, estimant que cela « cède une fois de plus aux menaces de groupes violents et à la pression de l'extrême-gauche, plutôt que de garantir les libertés fondamentales, dont le droit de manifester ».


« Nous refusons d'être assimilés à des mouvements marginaux ou violents. Nous ne laisserons pas cette décision arbitraire empêcher les Français de se faire entendre », s'est encore défendu le groupe dans son communiqué.

□ C'est aux autorités d'assurer notre droit d'expression : pas à l'ultragauche (dont la manif est aussi interdite).

Céder à ses injonctions, c'est censurer une de nos libertés, notre peine et notre colère légitime.

Nous allons déposer un référé-liberté. Restez connectés.

pic.twitter.com/cgKfW0coc5

– Raphaël Ayma  (@raphael_ayma) [November 25, 2024](#)

https://www.bfmtv.com/police-justice/mort-de-thomas-a-crepol-les-rassemblements-interdits-ce-week-end-dans-quatre-communes-de-la-drome_AD-202411250736.html